

FÉDÉRATION GUINÉENNE DE FOOTBALL
LIGUE GUINÉENNE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

Crée le 04 novembre 2015 – suivant Décision n°00006/FGF/SG/2015



Conakry, le **13 JUN 2017**

PROCES VERBAL

N°008/L1/LGFP/CED/COC/2017

Les Commissions Normes, Ethique, Disciplines et Organisation des Compétitions.

Vu le règlement du Championnat Ligue Pro., saison sportive 2016-2017 ;

Vu l'article 10 du présent règlement relatif à l'organisation du Championnat National Professionnel Ligue1 Pro. ;

Vu l'article 50 et 51 du présent règlement relatif au manquement d'un Dirigeant ou des Supporters dans le cadre du déroulement d'un match de Ligue 1 ;

Vu les dispositions du Chapitre V du Code Disciplinaire et les sanctions qui en découlent ;

LES COMMISSIONS ;

Suite à l'examen et analyse des rapports des Officiels (commissaire et arbitres) et se référant aux dispositions du règlement portant organisation du Championnat Ligue 1 Pro. et les autres dispositions du code Disciplinaire.

DECIDENT :

Que **Monsieur Théophile BOLA**, Entraineur Principal du **CLUB INDUSTRIEL DE KAMSAR** est suspendu de ses fonctions pour trois (03) matches à compter de la 20^{ème} Journée du Championnat de Ligue 1 Pro. et ce conformément aux dispositions du règlement relatif à l'organisation du Championnat dans ces articles 50 et 51 ainsi qu'aux dispositions du chapitre V du Code Disciplinaire.

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Le **CLUB INDUSTRIEL DE KAMSAR** est soumis au paiement d'une amende d'**Un Million (1.000.000) de Francs Guinéen** qui sera versé à la comptabilité de la Ligue Guinéenne de Football Professionnel. A défaut, le dit montant objet sera prélevé dans la subvention accordée au Club, exercice 2016-2017.

Le présent Procès Verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit et sera publié à toutes les instances de la Ligue Guinéenne de Football Professionnel.

Sportivement vôtre.

LES COMMISSIONS

